

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n° 27, et grande
rue Mercière, n° 32, au 2^e.

À PARIS, à la Librairie-Corresp. de
P. Justin, place de la Bourse,
n° 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 10 octobre.

DE L'ADMINISTRATION DES TRAVAUX PUBLICS EN FRANCE.

Le malaise de l'industrie agricole et manufacturière en France provient principalement du peu de développement de l'industrie publique. L'industrie publique comprend tous les travaux qui ne peuvent être entrepris sans le concours de l'administration ; les travaux de dessèchement, les grands canaux d'irrigation, l'exploitation des mines, les travaux d'embellissement et d'assainissement des villes, sont du domaine de l'industrie publique. Il en est de même de ceux qui ont pour but d'établir ou d'améliorer les moyens de communication ou de transport ; l'exécution de ces travaux, leur possession intéressant l'utilité, l'usage public, ils ne peuvent se dispenser du concours du gouvernement, tuteur né de l'intérêt public ; ils doivent être entrepris, régis, selon des lois différentes de celles qui régissent les travaux, les propriétés d'un usage tout particulier ; c'est là leur essence. Mais la qualité de l'exécutant est indifférente à leur espèce. Les propriétés sont publiques par leur usage et non par la qualité de leur possesseur. Une compagnie concessionnaire d'un droit perpétuel sur un chemin de fer possède une propriété publique, comme l'état possède des propriétés particulières dans ses forêts.

C'est à l'idée trop long-temps enracinée dans les esprits, que l'état seul devait, pouvait exécuter et régir les travaux publics ; c'est à la législation vicieuse sur les dessèchements, expropriations et brevets d'invention, au peu de garanties que présentent les tribunaux amovibles et exceptionnels, qu'il faut attribuer le malaise toujours croissant de l'industrie particulière, par suite du peu de développement de l'industrie publique. Quelque intelligence que puissent avoir, quelques efforts que puissent faire les agriculteurs français, le pays n'obtiendra jamais de grands résultats sans le dessèchement et l'assainissement des parties marécageuses, l'endigement des rivières, l'établissement de canaux d'irrigation, le bas prix des matériaux, le bon marché des capitaux, l'économie des transports, toutes questions d'industrie publique, et nécessitant le concours du gouvernement. Il en est de même de l'industrie manufacturière et commerciale.

Si nous recherchons les causes de l'état arriéré de l'industrie publique en France, nous n'hésiterons pas à placer en première ligne l'exécution directe d'une grande partie des travaux publics et la direction des ingénieurs du corps des ponts et chaussées, totalement étrangers à la question d'économie. Nous l'attribuerons en seconde ligne à la législation vicieuse qui régit l'industrie publique, législation empreinte d'un esprit de défiance, d'arbitraire, de privilèges, pire que ne l'était le système des maîtrises et des jurandes pour l'industrie particulière sous l'ancien régime. Dans presque toutes les évaluations de travaux en régie faites par l'administration des ponts et chaussées, les prévisions ont été dépassées en argent comme en temps. Au contraire, dans toutes les concessions de ponts suspendus, faites au rabais à des particuliers, les dépenses en temps et en argent sont restées au-dessous des évaluations faites par l'administration.

Le pont de Bordeaux, par exemple, a coûté plus de douze millions de fr. ; sa construction a duré 20 ans, ses frais d'entretien annuel dépassent 100,000 f. Le pont de Beaucaire n'a coûté que 600,000 f. ; il a été construit en 135 jours ; ses frais d'entretien annuel ne dépassent pas 8,000 f.

L'exécution directe et l'exploitation publique aux frais de l'état, présentent de grands désavantages. Les questions d'économie de temps et d'argent sont de peu d'importance dans la position dans laquelle se trouve un ingénieur exécutant des travaux pour le compte de l'état ; son traitement reste le même dans tous les cas et souvent il s'élève en proportion de ses dépenses. Il y a plus, une portion du public étant portée à apprécier le mérite d'un ouvrage d'art à proportion de ce qu'il coûte, et une autre en raison de la beauté de ses formes et des matériaux employés, l'honneur du corps et l'amour-propre particulier de l'ingénieur étant intéressés à n'éprouver aucun mécompte dans la pratique, tout concourt à lui faire augmenter démesurément la prévision des résistances par rapport aux efforts, à sacrifier bien ou mal au goût, et à enfler par suite les dépenses hors de toute proportion.

Combien est différente la position d'un concessionnaire chargé de rédiger ses projets et de surveiller l'exécution d'un travail d'art ! Réduit aux conditions les moins favorables par la concurrence, rançonné par les capitalistes, stimulé par le désir d'accroître ses bénéfices, retenu par la crainte, non seulement de la perte pécuniaire, mais encore de l'ébranlement de son crédit, s'il échoue, il ne néglige rien pour obtenir l'appréciation la plus exacte des proportions de son ouvrage, et le résultat le plus avantageux de son entreprise. Soumis à toutes les éventualités des saisons pendant la durée de l'exécution, pressé par le désir de réaliser ses bénéfices et par l'appréciation de l'intérêt accumulé des dépenses im-

productives jusqu'à la mise en valeur de son entreprise, il n'aura paix ni repos qu'il ne soit arrivé à son but.

Il paraîtrait singulier aujourd'hui qu'un comité de la guerre, après avoir approuvé un plan de campagne, en confiât l'exécution à un général avec ordre d'en référer à lui, avant d'agir, sur toutes les circonstances qui se rencontreraient pendant le cours de la campagne. Ce serait un moyen assuré de se faire battre. Telle est cependant la position de tous les ingénieurs-directeurs des travaux publics exécutés en régie.

Le plus grand avantage de la position de l'ingénieur exécutant des travaux comme concessionnaire à ses risques et périls, c'est la dictature qu'il exerce. Il passe des marchés dans le moment le plus opportun, choisit ses fournisseurs ; il peut les contraindre à fournir les matériaux en temps utile ; il saisit le moment favorable pour commencer ses travaux, dirige, excite tous ses collaborateurs ; il change ou modifie à l'instant même ses moyens d'exécution suivant les nécessités imprévues, il remédie en temps utile et à prix d'argent aux accidents qui se manifestent, toutes choses interdites à l'ingénieur soumis aux entraves d'un comité de l'administration.

L'institution d'un corps spécial d'ingénieurs civils que nous envient l'Amérique et l'Angleterre, sera une chose excellente lorsque les sujets formés aux écoles polytechnique et d'application se diviseront en deux fractions : — la première renfermant les ingénieurs au service de l'état formant un corps de magistrature pour les travaux publics, chargé de la coordination de ses grandes entreprises, rédigeant, débattant les conditions des traités, réglant les intérêts du public et des compagnies exécutantes, s'assurant que ces conditions seront observées dans la pratique ; — la seconde, comprenant tous les ingénieurs exécutants, soient qu'ils sortent des écoles spéciales, soit qu'ils aient été formés par le développement spontané de facultés propres à ce genre d'industrie.

On ne peut nier qu'une défaveur générale ne soit attachée aujourd'hui aux entreprises de fournitures ou de travaux publics. Ceux qui contractent avec l'état, soit comme fournisseurs, soit comme entrepreneurs, se trouvant placés sous le poids de l'arbitraire, n'ayant d'autre recours envers le préfet qu'auprès de ses conseillers de préfecture entièrement à sa nomination et dans sa dépendance, ne pouvant appeler d'une décision ministérielle qu'auprès des conseillers d'état au contentieux, se voient obligés à plier ou à corrompre ; ce qui n'arrive que trop souvent dans l'état de choses actuel. Une partie de l'ignominie rejait naturellement sur les administrateurs, et la crainte éloigne les hommes probes et indépendants. Voulez-vous mettre à l'abri de la corruption et du soupçon les juges et les justiciables ? faites que les premiers soient indépendants par l'inamovibilité ou par l'élection.

Pour faire connaître toute l'importance de la question, il nous suffira de dire que la somme des transactions annuelles des particuliers avec l'état ne s'élève pas à moins de 500 millions de francs ; que plus la position des contractants est précaire, plus leurs prétentions sont élevées, et que c'est l'état qui en définitive supporte toute la charge de cette législation vicieuse. Il faut reconnaître avec douleur que le personnel de nos conseils de préfecture, en général, est composé de nullités qui ont souvent à prononcer sur des questions du plus haut intérêt et de la plus haute importance financière.

En résumé : 1° Il existe deux divisions bien tranchées de l'industrie française — l'industrie particulière et l'industrie publique, vulgairement désignée sous le nom de travaux publics.

La première a fait des progrès prodigieux depuis quarante ans par la suppression des maîtrises et des jurandes ; la seconde est demeurée stationnaire, et son manque de développement paralyse l'essor des entreprises des particuliers.

2° Les travaux publics prendront, en France, tout le développement que comportent les besoins de l'industrie particulière, lorsqu'on aura posé en principe — qu'à l'état appartient le soin de coordonner, proposer et rédiger les conditions d'adjudication de toutes les entreprises d'intérêt général, réservant leur exécution au grand stimulant de l'intérêt privé surveillé par l'état.

3° En fait de concession, la publicité et la concurrence au rabais doivent être la règle ; la concession directe, l'exception.

4° Toutes les contestations entre l'état et ceux qui contractent avec lui doivent être décidées avec les mêmes garanties que pour les négociants ou les propriétaires ; les premiers choisissent eux-mêmes les juges, ceux du droit civil sont inamovibles. Il peut exister des tribunaux spéciaux pour les questions administratives, mais l'indépendance des juges qui en font partie est aujourd'hui une nécessité impérieuse. Le jour où elle aura été constituée, le gouvernement obtiendra

un rabais de plus de 10 pour 100 sur tous ses marchés, c'est-à-dire une économie annuelle de plus de 50 millions.

Jules SÉGUIN.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA GUILLOTIÈRE.

Le conseil municipal de la ville de la Guillotière a terminé dans sa séance du 8 de ce mois la discussion et le vote de son budget pour l'année 1836.

Il a voté les fonds nécessaires à l'établissement d'une école primaire supérieure, et en cela il n'a fait que se conformer à l'article 10 de la loi du 28 juin 1833 qui veut que dans toutes les communes dont la population excède six mille âmes, il y ait une école supérieure indépendamment des écoles primaires inférieures.

En 1834, le conseil avait déjà voté pour le même objet une somme de 2,400 fr.

Il a réitéré son vote lors du budget de 1835.

Nonobstant la volonté du conseil municipal si formellement manifestée, le maire, M. Leguiller, avait cru pouvoir se dispenser de parler de l'école supérieure dans sa proposition de budget pour l'année 1836. Ce n'est qu'à la persévérance du conseil municipal que la population doit la réintégration de cette allocation dans le budget communal, allocation qui a été vivement combattue par M. Leguiller.

Il nous sera sans doute permis de demander, après de tels faits, ce que devient la sollicitude de M. le préfet pour les intérêts populaires ? N'a-t-il, par devers lui, point des moyens pour forcer un maire récalcitrant, son subalterne dans la hiérarchie administrative, à exécuter les votes d'un conseil municipal lorsque ces votes sont conformes à la loi et reposent sur les intérêts les plus pressants des classes pauvres.

Cette circonstance, jointe aux diverses tentatives du rétablissement de la croix de mission à la Guillotière, malgré la volonté de la population et du conseil municipal, explique l'alliance fraternelle qui vient de s'établir entre le pouvoir et le parti jésuitique ennemi déclaré des progrès sociaux.

La commission du budget a également étendu sa sollicitude sur les enfants sourds-muets de la commune, elle a invité le maire à charger les employés du recensement d'en faire connaître le nombre au conseil municipal ; quels êtres peuvent en effet inspirer plus d'intérêt, que les malheureux enfants atteints de ces cruelles infirmités ? Il est pénible de penser que cette mission qui est toute d'humanité, ait besoin d'être provoquée par le conseil municipal.

Une autre question d'un intérêt fort grave a occupé l'assemblée ; il s'agissait d'une allocation au profit des enfants trouvés.

Un décret du 19 janvier 1811, crée un fond de quatre millions pour contribuer au paiement des mois de nourrice et des pensions des enfants-trouvés. Ce décret dispose qu'en cas d'insuffisance de la dotation, il sera pourvu au surplus des dépenses par les hospices, au moyen de leurs revenus ou d'allocations sur les fonds des communes.

Il paraît que cette charge étant devenue trop forte pour les hospices et pour la ville de Lyon, le préfet s'est adressé, en 1834, au conseil général du département et a sollicité un supplément d'allocation sur le budget départemental. Le conseil général a décidé que les communes suburbaines devaient supporter ce supplément d'allocation.

Sur le refus des communes suburbaines de souscrire à cette décision, M. Thiers, ministre de l'intérieur, a imposé la ville de la Guillotière pour une somme annuelle de 6,777 fr.

Le conseil municipal de la Guillotière a sagement pensé que cette décision ministérielle était une violation des droits des communes, et a autorisé le maire à former opposition au paiement entre les mains du receveur.

En cas d'insuffisance de la dotation, il sera pourvu aux dépenses, dit la loi, au moyen d'allocations sur les fonds des communes. De deux choses l'une : ou le législateur a entendu parler des communes où sont situés les hospices, ou bien de toutes les communes du département.

Dans le premier cas, la ville de la Guillotière, et les autres villes suburbaines, ne peuvent être assujetties à la participation de cet impôt qu'à titre de don volontaire.

Dans le second cas, cet impôt doit être supporté par toutes les communes du département.

Il nous est difficile de comprendre en vertu de quel droit le conseil général du département décide que telle ou telle charge devra être supportée par une ou plusieurs communes du département, à l'exclusion des autres.

Une pareille doctrine nous paraît être attentatoire aux droits des communes qui, seules, doivent avoir la libre disposition du revenu de leur octroi.

La loi qui a institué les conseils généraux est sans doute défectueuse ; la circonstance qui se présente fait ressortir avec plus de force, s'il est possible, le vice de cette institution.

La ville de Lyon et les communes suburbaines, qui réunissent une population de deux cent mille âmes, n'envoient

au conseil général que six délégués, tandis qu'un simple canton rural, dont la population s'élève à peine à quinze mille âmes, envoie son délégué dans ce conseil.

Il est facile de comprendre que si les revenus d'octroi dans les villes pouvaient être à la disposition du conseil général, la minorité des populations ferait la loi aux majorités. Ce serait de l'anarchie.

Les institutions municipales, seul débris qui nous reste des promesses de juillet, deviendraient des institutions illusoire, les revenus d'octroi perçus sur les sueurs du peuple des villes et destinés d'après la loi à satisfaire aux besoins des localités, deviendraient la proie de cent vingt mille électeurs privilégiés sur une population de 33 millions d'habitans.

La conclusion que nous tirons de cette discussion est que le conseil-général n'avait ni décision à prendre ni avis à donner dans l'hypothèse dont il s'agit.

Les communes suburbaines ne peuvent être soumises par M. Thiers à payer une dépense dont elles n'ont pas même été appelées à examiner l'utilité; car, en supposant que la loi puisse les atteindre, n'eût-il pas fallu leur faire connaître le chiffre nécessaire aux dépenses des enfans-trouvés, la part qu'a l'hospice de la ville de Lyon sur la dotation des quatre millions, les ressources de l'hospice, celles de toutes les communes du département. En vérité, plus on examine cette question, plus on a de la peine à comprendre la décision qui est venue atteindre ces communes.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici quelques réflexions sur l'énormité de la charge qui pèse sur la municipalité de Lyon, relativement aux enfans-trouvés; d'après la loi, ces enfans appartiennent à la patrie qui en dispose à son gré; ne serait-il pas de toute équité qu'ils devinssent une charge commune pour l'état?

Si la dotation de quatre millions est insuffisante, qu'on l'élève à cinq, à six s'il le faut. Mais qu'on ne fasse pas payer aux ouvriers lyonnais la nourriture et l'entretien des bâtards des seigneurs de la Savoie que des messagers viennent chaque jour déposer dans notre hospice.

Décidément nous vivons sous le règne du briquet, et c'est la toute-puissance des gendarmes qui nous gouverne. Il n'est pas de jour en effet où ces soldats galonnés du système doctrinaire ne se livrent à quelques actes de brutalité envers les citoyens inoffensifs.

On nous rapporte que lundi soir, quatre octobre, un jeune homme qui donnait le bras à sa femme, rue St-Joseph, a été brutalement arrêté au moment où il se disposait à entrer chez le pharmacien. Vainement expliqua-t-il qu'il demeurait dans la rue, qu'il allait chercher une potion pour son enfant malade; vainement montra-t-il l'ordonnance du médecin, et la fiole qui devait contenir le remède; le brigadier de gendarmerie fut inexorable et ne voulut rien entendre. Qui sait? l'ordonnance était peut-être une liste de conspirateurs et la fiole une machine infernale! Quoi qu'il en soit, après avoir été conduit à l'ancien domicile du commissaire de police du quartier, M. Vigier, où l'on ne trouva personne, le jeune homme allait être, bon gré malgré, traîné chez le maire, lorsqu'à ses cris, à ceux de sa femme, un rassemblement considérable se forma. Le brigadier, honteux et confus de cette intervention inattendue, parla d'une mission qu'il avait à remplir et chercha à s'excuser de son mieux, en alléguant la mise du jeune homme qui, sorti précipitamment de son atelier, n'avait pas eu le temps de prendre un habit. Mais, comme on le juge bien, cette explication fut mal accueillie du public; aussi le bon gendarme se vit-il forcé de lâcher sa proie, non toutefois sans avoir reçu quelques huées.

Cet événement, si peu important qu'il paraisse, inspire néanmoins de tristes réflexions sur la légèreté avec laquelle sont traités à Lyon les citoyens les plus paisibles. Qu'est-ce, nous le demandons, que la liberté individuelle dans un pays où, dans la rue que l'on habite, à deux pas de son domicile, et malgré les réclamations unanimes des voisins, on peut être ainsi arrêté et traîné ignominieusement devant un commissaire de police? Et tout cela, pourquoi? Parce que votre figure paraît suspecte, ou parce que votre toilette n'est pas trouvée assez élégante?

Les journaux ministériels ont beau nier l'alliance des doctrinaires avec le clergé, chaque jour en fournit de nouvelles preuves. Nous avons vu à Dongermain dix ou douze citoyens tués parce qu'il a plu à un évêque d'imposer à cette commune un prêtre dont elle ne voulait pas; à Gex (Ain), des troubles fort graves ont éclaté parce que Mgr. l'évêque de Belley n'a pas jugé à propos de conserver à cette ville un vicaire dont tout le monde était content. Voilà le fruit des complaisances du pouvoir envers l'église; mais laissons parler le *Courrier de Lyon* qui, il y a huit jours encore, se plaignait que le conseil du département du Rhône eût refusé à ce pauvre Mgr. de Pons une allocation de 25 mille francs. Comme on le pense bien, le *Courrier* prend parti pour l'évêque de Belley:

Des troubles assez sérieux viennent d'éclater à Gex, à l'occasion d'un vicaire qu'une partie de la population désirait avoir pour curé, et que l'évêque de Belley a cru devoir au contraire placer ailleurs. Sept à huit cents individus se sont rassemblés tumultueusement vers l'église, et ont cherché à en briser les portes et à y commettre d'autres dévastations, mais sur le champ la gendarmerie est accourue, ayant à sa tête M. le procureur du roi, M. le sous-préfet et M. le maire. Malgré les sages exhortations que ces magistrats ont adressées à

la foule, le désordre s'est accru au point que des pierres ont été lancées de différens groupes. Un gendarme nommé Poncet, qui a été atteint à l'articulation du bras par un de ces projectiles, en a ressenti une vive souffrance. M. Servan de Sugny, procureur du roi, a saisi alors lui-même un des agitateurs les plus furieux, mais il a été bientôt forcé de le relâcher, non sans quelques violences.

Une procédure criminelle s'instruit sur cet événement, et l'on assure que M. le préfet de l'Ain vient de mettre à la disposition des autorités de Gex trois compagnies de troupe de ligne.

L'association radicale de Londres a tenu le 5 sa première grande réunion. Les évadés de Ste-Pélagie ont été présentés à l'assemblée et accueillis avec d'unanimes applaudissemens.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le journal ministériel de Paris:

« Une dépêche de Bayonne, en date du 7 octobre, annonce ce qui suit:

» La nomination de MM. Los Heros au ministère de l'intérieur et Gomez Bellara à la justice complète le ministère.

» Par décret du 25, la reine convoque pour le 16 novembre les cortès actuelles, pour faire une loi électorale en vertu de laquelle on convoquera des cortès nouvelles qui réviseront l'estamento royal et appliqueront les principes de gouvernement du manifeste du 14 septembre dernier, de Mendizabal.

» La junte de Saragosse s'est dissoute le 2, en protestant de la plus grande confiance dans le gouvernement. Mina va partir pour Barcelonne. Un décret du 28 donne à la milice le titre de *garde nationale*.

Nous avons donné nous-mêmes, depuis deux jours, toutes ces nouvelles, et certainement les courriers du gouvernement les lui avaient apportées depuis long-temps aussi promptement que les courriers du commerce; si le ministère les a cachées pendant vingt-quatre heures aux lecteurs des feuilles officielles, c'est qu'il lui était pénible d'avouer que le parti du mouvement avait remporté une victoire complète sur le justemilieu, que la régence et le cabinet d'Isabelle consentaient à une révision du statut royal, qu'une nouvelle loi d'élections allait être immédiatement rédigée et mise à exécution, et que l'Espagne allait avoir une assemblée constituante. Voilà des torts que les doctrinaires ne pardonnent pas, le trône d'Isabelle ne peut plus compter sur leur appui, et le *Journal des Débats*, qui célébrait hier avec tant d'emphase les succès de don Carlos, ne dit pas un mot aujourd'hui de ceux de M. Mendizabal.

S'il faut en croire des correspondances particulières d'Allemagne, l'Autriche sépare de plus en plus sa politique de celle de la Prusse en ce qui concerne les affaires intérieures de la confédération germanique; aussi les petits états, qui craignent que le nouveau système de douanes et l'appui de la Russie ne rendent la Prusse trop prépondérante, se rapprochent-ils de l'Autriche et paraissent-ils vouloir abriter sous son protectorat leurs libertés constitutionnelles et leur indépendance territoriale.

— Le roi de Saxe est reparti de Tœplitz après avoir vu l'empereur d'Autriche et sans attendre les deux autres monarques.

— Un officier supérieur a été envoyé par le roi de Bavière pour complimenter l'empereur Ferdinand et n'a pas non plus attendu le roi de Prusse et son gendre.

— Ce fameux congrès de Tœplitz et le camp de Kalisch n'auront servi, en définitive, qu'à mettre en évidence les divergences de la politique des trois cabinets, tant sur les questions qui leur sont spéciales que sur celles qui sont d'un intérêt européen.

Il est arrivé des nouvelles d'Athènes qui vont jusqu'à la mi-septembre. L'insurrection prend un caractère des plus graves et s'étend en Messénie comme dans l'Elide. Le Magne a pris les armes. Les troupes envoyées en Romélie ont commencé leur mouvement rétrograde, ne pouvant plus lutter contre les insurgés dont le nombre grossit sans cesse. Le chargé d'affaires anglais a réitéré au roi les représentations pour toute réponse, le roi a parlé de l'arrivée prochaine du feld-maréchal de Wrède qu'on vient de lui annoncer de Munich.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 octobre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 8 octobre.

Beaucoup de pairs d'opinions diverses confessent aujourd'hui que les efforts faits par le gouvernement après le 28 juillet, pour rejeter sur un parti la responsabilité de l'attentat-Fieschi, ne sont nullement justifiés par l'instruction, bien qu'elle ait embrassé dans ses travaux préparatoires une foule d'interrogatoires de républicains arrêtés par cela seulement que leur opinion était bien connue. Cela d'ailleurs est loin de vouloir dire qu'aucun parti n'est compromis dans l'attentat du 28.

Les registres dans lesquels des voyageurs français, passant à Chambéry ce jour-là même, annonçaient les événements qui se passaient à Paris, sont déposés aux archives de la cour, et les auteurs des mentions qu'ils renferment ne sont pas

des républicains. Mille indices d'un autre genre indiquent en outre des suggestions et des influences du dehors.

— On a fait circuler aujourd'hui dans Paris de nouvelles voitures omnibus appelées les *hirondelles*, et dont la concession a été faite à M. Nabon, frère du secrétaire de M. le préfet de police.

C'est à M. de la Boullaye, autre employé du cabinet de M. Giquet, qu'a été donné le privilège de l'Odéon; par malheur les fonds manquent pour subventionner ce théâtre.

— Le *Réformateur* a été condamné à 6,000 fr. d'amende. L'arrêt du jury a été rendu à la simple majorité de sept voix contre cinq, et par conséquent il n'y aurait pas eu condamnation sous l'empire de l'ancienne législation. Ce fait mérite d'autant plus d'être signalé, que M. Jaffrenou aurait dû jouir de ce bénéfice naguère accordé par la loi au prévenu, si l'on n'avait pas enfreint pour lui l'article 2 du code civil qui ne veut pas que la loi puisse avoir un effet rétroactif. Or, comme l'article incriminé avait été publié bien avant la promulgation de la loi du 9 septembre, c'est peut-être à ces considérations que doit être attribuée l'indulgence de la cour dans l'application des peines; on lui doit aussi des remerciemens pour avoir admis le principe du non-cumul des amendes.

Les exemples de modération envers les patriotes sont trop rares pour que nous ne nous empressions pas de les signaler à l'attention publique.

— On a remarqué, non sans étonnement, que les grâces royales allaient souvent chercher au bagne des forçats couverts de crimes, tandis qu'il n'était jamais arrivé de voir une commutation de peine prononcée en faveur d'un condamné politique. Les patriotes sont-ils donc aux yeux du pouvoir moins dignes de pitié que les voleurs et les assassins?

— Le *Journal des Débats* annonce ce matin que les débats du procès Fieschi s'ouvriront le 19 novembre prochain. C'est M. le comte de Portalis qui est chargé de faire le rapport.

La feuille ministérielle dément ce qu'avaient dit plusieurs journaux de l'ignorance où se trouvait Fieschi sur le sort des victimes de son attentat, ignorance entretenue, disait-on, à l'aide d'une édition du *Journal de Paris*, faite dans cette intention. Fieschi connaît aussi bien que personne le nombre et les noms de ceux auxquels il a donné la mort.

— On nous écrit de Lille que M. Thiers, à son arrivée dans cette ville, avait fait mettre sur pied tous les mouchards et agens de police en disponibilité. Cette fois les précautions du petit ministre avaient pour but d'éviter non les *poignards*, mais bien un charivari. Les Lillois eurent le bon esprit de ne pas se commettre avec messieurs de la police et l'on ne vit pas plus de charivariseurs à Lille que d'assassins à la Villa-Orsini.

— MM. Parquin et Chaix-d'Est-Ange ont été introduits hier auprès de Fieschi, et lui ont déclaré qu'ils ne pouvaient se charger de sa défense.

— M. de la Rochejacquelin a été condamné à mort par contumace comme l'un des chefs de l'insurrection de la Vendée. Pour purger sa contumace, il s'est constitué prisonnier, et il est aujourd'hui détenu à l'hôpital St-Louis, où l'ont fait transférer ses infirmités.

M. de la Rochejacquelin a fait demander aujourd'hui à la cour de cassation, par l'organe de M^e Scribe, son avocat, son renvoi pour cause de suspicion légitime, devant une autre cour d'assises que celle de Bourbon-Vendée; il a insisté pour que la cour suprême investit de la connaissance de la cause une cour d'assises voisine de Paris, afin qu'un long trajet ne nuisît pas à la santé de l'accusé. La cour de cassation a adopté toutes ces considérations et elle a renvoyé les pièces et l'accusé devant la cour d'assises de Seine-et-Oise.

VARIÉTÉS.

NAPOLÉON ET PIE VII.

Il doit paraître sous peu de jours un important ouvrage de M. Alfred de Vigny, qui a pour titre: *Servitude et Grandeur militaire*. Nous extrayons de cet ouvrage, qui nous a paru devoir prendre le premier rang parmi les productions du jour, un morceau relatif à l'entrevue de Napoléon et de Pie VII à Fontainebleau.

Cette entrevue est racontée par un brave capitaine de la garde royale, mort en juillet 1830, qui était page de l'empereur, et dut au hasard de pouvoir être témoin de ce qu'on va lire.

«..... Le bruit des tambours qui battaient au champ m'apprit l'arrivée de l'empereur. Or, vous savez que, de même qu'on voit la lumière du canon avant d'entendre sa détonation, on le voyait toujours en même temps qu'on était frappé du bruit de son approche, tant ses allures étaient promptes, et tant il semblait pressé de vivre et de jeter ses actions les unes sur les autres. Quand il entra à cheval dans la cour d'un palais, ses guides avaient peine à le suivre, et le poste n'avait pas le temps de prendre les armes qu'il était déjà descendu de cheval et montait l'escalier. Cette fois, j'entendis ses talons résonner en même temps que le tambour. J'eus le temps à peine de me jeter dans l'alcove d'un grand lit de parade qui ne servait à personne, fortifié d'une balustrade de prince et fermé heureusement, plus qu'à demi, par des rideaux semés d'abeilles.

L'empereur était fort agité; il marcha seul dans la chambre, comme quelqu'un qui attend avec impatience, et fit en un instant trois fois sa longueur, puis s'avança vers la fenêtre et se mit à y tambouriner une marche avec les ongles. Une voiture roula encore dans les cours; il cessa de battre, frappa des pieds deux ou trois fois, comme impatient de la vue de quelque chose qui se faisait avec lenteur, puis alla brusquement à la porte, et l'ouvrit au pape.

Pie VII entra seul: Bonaparte se hâta de refermer la porte derrière lui avec une promptitude de géolier. Je sentis une grande terreur, je l'avoue, en me voyant en tiers entre de telles gens. Cependant je restai sans voix et sans mouvement, regardant et écoutant de toute la puissance de mon esprit.

Le pape était d'une taille élevée; il avait un visage allongé;

jaune, souffrant, mais plein d'une noblesse sainte et d'une bonté sans bornes. Ses yeux noirs étaient grands et beaux; sa bouche était entr'ouverte par un sourire bienveillant auquel son menton avancé donnait une expression de finesse très spirituelle et très vive, sourire qui n'avait rien de la sécheresse politique, mais tout de la bonté divine. Une calotte blanche couvrait ses cheveux longs, noirs, mais sillonnés de larges mèches argentées. Il portait négligemment sur ses épaules courbées un long camaïl de velours rouge, et sa robe traînait sur ses pieds. Il entra lentement avec la démarche calme et prudente d'une femme âgée. Il vint s'asseoir, les yeux baissés, sur un des grands fauteuils romains dorés et chargés d'aigles, et attendit ce qu'allait lui dire l'autre Italien.

Quelle scène! quelle scène! je la vois encore. Ce ne fut pas le génie de l'homme qu'elle me montra, mais ce fut son caractère; et si son vaste esprit ne s'y déroula pas, du moins son cœur éclata. Bonaparte n'était point alors ce que vous l'avez vu depuis, il n'avait point ce ventre de financier, ce visage joufflu et malade, ces jambes de goutteux, tout cet infirme embompoint que l'art a malheureusement saisi pour en faire un type, selon le langage actuel, et qui a laissé de lui à la foule je ne sais quelle forme populaire et grotesque qui le livre aux jouets d'enfants et le laissera peut-être un jour fabuleux et impossible comme l'informe polichinelle.

Il n'était point ainsi alors; mais nerveux et souple, mais leste, vif et élancé, convulsif dans ses gestes, gracieux dans quelques moments recherché dans ses manières, sa poitrine plate et rentrée entre les épaules, et le visage mélancolique et effilé.

Il ne cessa point de marcher dans la chambre quand le pape fut entré; il se mit à rôder autour du fauteuil comme un chasseur prudent, et, s'arrêtant tout à coup en face de lui dans l'attitude raide et immobile d'un eaporal, il lui dit :

— Je vous le répète, saint-père; je ne suis point un esprit fort, moi, et je n'aime pas les raisonneurs et les idéologues. Je vous assure que malgré mes vieux républicains j'irai à la messe.

Il jeta ces derniers mots brusquement au pape, comme un coup d'encensoir lancé au visage, et s'arrêta pour en attendre l'effet, pensant que les circonstances tant soit peu impies qui avaient précédé l'entrevue devaient donner à cet aveu subit et net une valeur extraordinaire. Le pape baissa les yeux, et posa ses deux mains sur les têtes d'aigle qui formaient les bras de son fauteuil. Il parut, par cette attitude de statue romaine, qu'il disait clairement : Je me résigne d'avance à écouter toutes les choses profanes qu'il lui plaira de me faire entendre.

Bonaparte fit le tour de la chambre et du fauteuil qui se trouvait au milieu, et je vis, au regard qu'il jetait de côté sur le vieux pontife, qu'il n'était content ni de lui-même, ni de son adversaire, et qu'il se reprochait d'avoir trop lestement débuté dans cette reprise de conversation. Il se mit donc à parler de suite, en marchant circulairement, et jetant à la dérobée des regards perçants dans les glaces de l'appartement, où se réfléchissait la figure grave du saint-père, et le regardant en profil, quand il passait près de lui, mais jamais en face, de peur de sembler trop inquiet de l'impression de ses paroles.

Il y a quelque chose, dit-il, qui me reste sur le cœur, saint-père, c'est que vous consentez au sacre de la même manière que l'autre fois au concordat, comme si vous y étiez forcé. Vous avez un air de martyr devant moi, vous êtes là comme résigné, comme offrant au ciel vos douleurs. Mais en vérité ce n'est pas là votre situation : vous n'êtes pas prisonnier, pardieu! Vous êtes libre comme l'air.

Pie VII sourit avec tristesse et le regarda en face; il sentait ce qu'il y avait de prodigieux dans les exigences de ce caractère despotique, à qui, comme à tous les esprits de même nature, il ne suffisait pas de se faire obéir, s'il n'était obéi avec l'air d'avoir désiré ardemment ce qu'il ordonnait.

— Oui, reprit Bonaparte avec plus de force, vous êtes parfaitement libre; vous pouvez vous en retourner à Rome, la route est ouverte, personne ne vous retient.

Le pape soupira et leva sa main droite et les yeux au ciel sans répondre; ensuite il laissa retomber très-lentement son front ridé, et se mit à considérer la croix d'or suspendue à son cou.

Bonaparte continua à parler en tournant plus lentement. Sa voix devint douce et son sourire plein de grâce.

— Saint-père, si la gravité de votre caractère ne m'en empêchait, je dirais, en vérité, que vous êtes un peu ingrat. Vous ne paraissez pas vous souvenir assez des bons services que la France vous a rendus. Le conclave de Venise, qui vous a élu pape, m'a un peu l'air d'avoir été inspiré par ma campagne d'Italie et par un mot que j'ai dit sur vous. L'Autriche ne vous traita pas bien alors, et j'en fus très affligé. Votre sainteté fut, je crois, obligée de revenir par mer à Rome, faute de pouvoir passer par les terres autrichiennes.

Il s'interrompit pour attendre la réponse du silencieux hôte qu'il s'était donné; mais Pie VII ne fit qu'une inclination de tête presque imperceptible, et demeura comme plongé dans un abattement qui l'empêchait d'écouter.

Bonaparte alors poussa du pied une chaise près du grand fauteuil du pape; je tressaillis, parce qu'en venant chercher ce siège, il avait effleuré de son épauvette le rideau de l'alcove où j'étais caché.

Ce fut en vérité, continua-t-il, comme catholique que cela m'affligea; je n'ai jamais eu le temps d'étudier beaucoup la théologie, moi; mais j'ajoute encore une grande foi à la puissance de l'église; elle a une vitalité prodigieuse, saint-père. Voltaire vous a bien un peu entamé, mais je ne l'aime pas, et je vais lâcher sur lui un vieil oratorien défrôqué. Vous serez content, allez; tenez, nous pourrions, si vous vouliez, faire bien des choses de l'avenir.

Ici il prit un air d'innocence et de jeunesse très caressant.

Moi, je ne sais pas, j'ai beau chercher, je ne vois pas bien, en vérité, pourquoi vous auriez de la répugnance à siéger à Paris pour toujours? Je vous laisserais, ma foi, les Tuileries, si vous vouliez. Vous y trouverez déjà votre chambre du Monte-Cavallo qui vous attend. Moi, je n'y séjourne guères. Ne voyez-vous pas bien, *padre*, que c'est là la vraie capitale du monde? Moi, je ferai tout ce que vous voudriez; d'abord, je suis meilleur enfant qu'on ne croit. Pourvu que la guerre et la politique fatigante me fussent laissées, vous arrangeriez l'église comme il vous plairait. Je serais votre soldat tout-à-fait. Voyez, ce serait vraiment beau : nous aurions nos conciles comme Constantin et Charlemagne, je les ouvrerais et les fermais; je vous mettrais ensuite dans la main les vraies clefs du monde, et comme notre seigneur a dit : Je suis venu avec l'épée, je garderais l'épée, moi; je vous la rapporterais seulement à bénir après chaque succès de nos armes.

Il s'inclina légèrement en disant ces derniers mots.

Le pape, qui jusque-là n'avait cessé de demeurer sans mouvement comme une statue égyptienne, releva lentement sa tête à demi-baissée, sourit avec mélancolie, leva ses yeux en haut et dit, après un soupir paisible, comme s'il eût confié sa pensée à son ange gardien invisible :

— *Commediante!*

Bonaparte sauta de sa chaise et bondit comme un léopard blessé. Une vraie colère le prit, une de ses colères jaunes. Il marcha d'abord sans parler, se mordant les lèvres jusqu'au sang. Il ne tournait plus en cercle autour de sa proie avec des regards fins et une marche cauteleuse; mais il allait droit et ferme, en long et en large, brusquement, frappant du pied et faisant sonner ses talons éperonnés. La chambre tressaillit, les rideaux frémirent comme les arbres à l'approche du tonnerre : il me semblait qu'il allait arriver quelque terrible et grande chose; mes cheveux me firent mal, et j'y portai la main malgré moi. Je regardai le pape, il ne remua pas : seulement il serra de ses deux mains les têtes d'aigle des bras du fauteuil.

La bombe éclata tout à coup.

— Comédien! moi! ah! je vous donnerai des comédies à vous faire tous pleurer comme des femmes et des enfants. — Comédien! — Ah! vous n'y êtes pas si vous croyez qu'on puisse avec moi faire du sang-froid insolent : mon théâtre, c'est le monde; le rôle que j'y joue, c'est celui de maître et d'auteur; pour comédiens, j'ai vous tous, rois, pape, peuple, et le fil par lequel je vous mène, c'est la peur! — Comédien! ah! il faudrait être d'une autre taille que la vôtre pour oser applaudir ou siffler! *Signor Chiaromonte*, savez-vous bien que vous ne seriez qu'un pauvre curé, si je le voulais! Vous et votre tiare, la France vous rit au nez, si je ne gardais mon air sérieux en vous saluant.

Il y a quatre ans seulement, personne n'eût osé parler tout haut du Christ. Qui donc eût parlé du pape, si il vous plaît? Comédien! ah! Messieurs, vous prenez bien vite pied chez nous! Vous êtes de mauvaise humeur, parce que j'ai pas été assez sot pour signer, comme Louis XIV, la désapprobation des libertés gallicanes! Mais on ne me pipe pas ainsi. C'est moi qui vous tiens dans mes doigts; c'est moi qui vous porte du midi au nord comme des marionnettes; c'est moi qui fais semblant de vous compter pour quelque chose, parce que vous représentez une vieille idée que je veux ressusciter; et vous n'avez pas l'esprit de voir cela, et de faire comme si vous ne vous en aperceviez pas! Mais non! il faut tout vous dire! il faut vous mettre le nez sur les choses pour que vous les compreniez. Et vous croyez bonnement que l'on a besoin de vous; et vous relevez la tête; et vous vous drapez dans vos robes de femmes! Mais sachez qu'elles ne m'imposent nullement, et que si vous continuez, vous, je traiterai la vôtre comme Charles XII celle du grand visir : je la déchirerai d'un coup d'éperon.

Il se tut. Je n'osais pas respirer. J'avancai la tête, n'entendant plus sa voix tonnante, pour voir si le pauvre vieillard était mort d'effroi : Le même calme dans l'attitude, le même calme sur le visage. Il leva une seconde fois les yeux au ciel, et après avoir jeté encore un profond soupir, il sourit avec amertume et dit : *Tragediante!*

Bonaparte, en ce moment, était au bout de la chambre, appuyé sur la cheminée de marbre aussi haute que lui. Il partit comme un trait, courant sur le vieillard; je crus qu'il allait tuer. Mais il s'arrêta court, prit sur la table un vase de porcelaine de Sèvres, où le château St-Ange et le Capitole étaient peints, et le jetant sur les chenets et le marbre, le broya sous ses pieds : puis tout d'un coup s'assit et demeura dans un silence profond et une immobilité formidable.

Je fus soulagé. Je sentis que la pensée réfléchie lui était revenue, et que le cerveau avait repris l'empire sur les bouillonnements du sang. Il devint triste : sa voix fut sourde et mélancolique, et dès sa première parole, je compris qu'il était dans le vrai, et que ce Protée, dompté par deux mots, se montrait lui-même.

— Malheureuse vie! dit-il d'abord. Puis il rêva; déchira le bord de son chapeau, sans parler, pendant une minute encore, et reprit, se parlant à lui seul, au réveil. — C'est vrai! tragédien ou comédien.

Tout est rôle, tout est costume pour moi depuis long-temps et pour toujours. Quelle fatigue! quelle petitesse! Poser! toujours poser! de face pour ce parti, de profil pour celui-là, selon leur idée. Leur paraître ce qu'ils aiment que l'on soit, et deviner juste leurs rêves d'imbécilles. Les placer tous entre l'espérance et la crainte. Les éblouir par des états et des bulletins, par des prestiges de distance et des prestiges de noms. Etre leur maître à tous et ne savoir qu'en faire. Voilà tout, ma foi! Et après ce tout, s'ennuyer autant que je fais, c'est trop fort! — Car, en vérité, poursuivit-il, en se croisant les jambes et se couchant dans un fauteuil, je m'ennuie énormément. Sitôt que je m'assieds, je crève d'ennui. — Je ne chasserais pas trois jours à Fontainebleau sans périr de langueur.

Mais il faut que j'aïlle et que je fasse aller. Si je sais où, je veux être pendu, par exemple. Je vous parle à cœur ouvert.

J'ai des plans pour la vie de quarante empereurs, j'en fais un tous les matins et un tous les soirs; j'ai une imagination infatigable, mais je n'aurais pas le temps d'en remplir deux que je serais usé de corps et d'âme; car notre pauvre lampe ne brûle pas long-temps. Et franchement, quand tous mes plans seraient exécutés, je ne jurerais pas que le monde s'en trouvât beaucoup plus heureux; mais il serait plus beau, et une unité majestueuse règnerait sur lui. Je ne suis pas un philosophe, moi, et je ne sais que votre secrétaire de Florence qui ait eu le sens commun. Je n'entends rien à certaines théories. La vie est trop courte pour s'arrêter. Si tôt que j'ai pensé, j'exécute. On trouvera assez d'explications de mes actions après moi pour me grandir si je réussis et me rapetisser si je tombe. Les paradoxes sont là tout prêts, ils abondent en France. Je les fais taire de mon vivant, mais après il faudra voir. N'importe, mon affaire est de réussir, et je m'entends à cela. Je fais mon Iliade en action, moi, et tous les jours.

Ici il se leva avec une promptitude gaie et quelque chose d'alerte et de vivant; il était naturel et vrai dans ce moment-là; il ne songeait point à se dessiner comme il fit depuis dans ses dialogues de Sainte-Hélène; il ne songeait point à s'idéaliser et ne composait point son personnage de manière à réaliser les plus belles conceptions philosophiques; il était lui, lui-même mis au-dehors. — Il revint près du saint-père qui n'avait pas fait un mouvement, et marcha devant lui. Là, s'enflammant, riant à moitié avec ironie, il débita ceci, à peu près, tout mêlé de trivial et de grandiose, selon son usage, en parlant avec une volubilité inconcevable, expression rapide de ce génie facile et prompt qui devinait tout à la fois sans étude.

La naissance est tout, dit-il; ceux qui viennent au monde pauvres et nus sont toujours des désespérés. Cela tourne en action ou en suicide, selon le caractère des gens. Quand ils ont le courage, comme moi, de mettre la main à tout, ma foi, ils font le diable. Que voulez-vous, il faut vivre. Il faut trouver sa place et faire son trou. Moi, j'ai fait le mien comme un boulet de canon; tant pis pour ceux qui étaient devant moi. — Les uns se contentent de peu, les autres n'ont jamais assez. — Qu'y faire? Chacun mange selon son appétit; moi, j'avais grand-faim! — Tenez, saint père, à Toulon, je n'avais pas de quoi acheter une paire d'épaulettes, au lieu d'elles, j'avais une mère et je ne sais combien de frères sur les épaules.

Tout cela est placé à présent, assez convenablement, j'espère. Joséphine m'avait épousé, comme par pitié, et nous allons la couronner à la barbe de Raguideau, son notaire, qui disait que je n'avais que la cape et l'épée. Il n'avait, ma foi! pas tort. — Manteau impérial, couronne, qu'est-ce que tout cela? Est-ce à moi? — Costume, costume d'acteur! Je vais l'endosser pour une heure et j'en aurai assez. Ensuite je reprendrai mon petit habit d'officier et je monterai à cheval. — Toujours à cheval! toute la vie à cheval! — Je ne serais pas assis un jour sans courir le risque d'être jeté à bas du fauteuil. Est-ce donc à envier! Hein? Je vous le dis, saint père, il n'y a au monde que deux classes d'hommes, ceux qui ont et ceux qui gagnent.

Les premiers se couchent, les autres se remuent. Comme j'ai compris cela de bonne heure et à propos, j'irai loin, voilà tout. Il n'y en a que deux qui soient arrivés en commençant à quarante ans : Cromwell et Jean-Jacques. Si vous aviez donné à l'un une ferme, et à l'autre douze cents francs et sa servante, ils n'auraient ni commandé, ni prêché, ni écrit. Il y a des ouvriers en bâtiments, en couleur, en formes et en phrases; moi je suis ouvrier en batailles : c'est mon état. A trente-cinq ans j'en ai déjà fabriqué dix-huit qui s'appellent victoires. Il faut bien qu'on me paie mon ouvrage. Et le payer d'un trône, ce n'est pas trop cher. D'ailleurs je travaillerai toujours. Vous en verrez bien d'autres : vous verrez toutes les dynasties dater de la mienne, tout parvenu que je suis et élu. Elu comme vous, saint-père, et tiré de la foule. Sur ce point nous pouvons nous donner la main.

Et, s'approchant, il tendit sa main blanche et brusque vers la main décharnée et timide du bon pape, qui peut-être attendri par le ton de bonhomie de ce dernier mouvement de l'empereur, peut-être par un retour secret sur sa propre destinée et une triste pensée sur l'avenir des sociétés chrétiennes, lui donna doucement le bout de ses doigts, tremblans encore, de l'air d'une grand'mère qui se raccommode avec un enfant qu'elle avait eu le chagrin de gronder trop fort. Dependait il secoua la tête avec tristesse, et je vis rouler de ses beaux yeux une larme qui glissa rapidement sur sa joue livide et desséchée. Elle me parut le dernier adieu du christianisme mourant qui abandonnait la terre à l'égoïsme et au hasard.

Bonaparte jeta un regard furtif sur cette larme arrachée à ce pauvre cœur, et je surpris même, d'un côté de sa bouche, un mouvement rapide, qui ressemblait à un sourire de triomphe. En ce moment, cette nature toute puissante me parut moins élevée et moins exquise que celle de son saint adversaire; cela me fit rougir, sous mes rideaux, de tous mes enthousiasmes passés; je sentis une tristesse toute nouvelle en découvrant combien la plus haute grandeur politique pouvait devenir petite dans ses froides ruses de vanité, ses pièges misérables et ses noirceurs de roué. Je vis qu'il n'avait rien voulu de son prisonnier, et que c'était une joie tacite qu'il s'était donnée de n'avoir pas faibli dans ce tête à tête, et s'étant laissé surprendre à l'émotion de la colère, de faire fléchir le captif sous l'émotion de la fatigue, de la crainte, et de toutes les faiblesses qui amènent un attendrissement inexplicable sur la paupière d'un vieillard. — Il avait voulu avoir le dernier, et sortit sans ajouter un mot, aussi brusquement qu'il était entré. Je ne vis pas s'il avait salué le pape, et je ne le crois pas.

Si tôt que l'empereur fut sorti de l'appartement, deux ecclésiastiques virent auprès du saint-père, et l'emmenèrent en le soutenant sous chaque bras, altéré, ému et tremblant.

Je demeurai jusqu'à la nuit dans l'alcove d'où j'avais écouté cet entretien. Mes idées étaient confondues, et la terreur de cette scène n'était pas ce qui les dominait. J'étais accablé de ce que j'avais vu, et sachant à présent à quels calculs mauvais l'ambition toute personnelle pouvait faire descendre le génie, je laissais cette passion qui venait de flétrir sous mes yeux le plus puissant des dominateurs : celui qui donnera peut-être son nom au siècle pour l'avoir arrêté dix ans dans sa marche. Je sentis que c'était folie que de se dévouer à un homme, puisque l'autorité despotique ne peut que rendre mauvais nos faibles cœurs...

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1355 3) Mercredi quatorze octobre prochain, neuf heures du matin, en la commune de la Guillotière, lieu des Brotteaux, avenue de Sully, il sera procédé à la vente, au comptant, d'une barrique construite sur le terrain des hospices, sa partie inférieure en maçonnerie et sa partie supérieure en pans de bois et briques, composée de caves, rez-de-chaussée et premier étage, couverte d'un toit à deux pentes, plus d'une clôture en bois. Le tout saisi.

(1358 3) Le jeudi quinze octobre mil huit cent trente-cinq, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Chazal, notaire à Lyon, rue Lafond, n^o 4, assisté d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères : 1^o d'un fonds de menuisier qu'exploitait défunt Jean Berthelet à Lyon, rue de Fargues, n^o 2; 2^o des matériaux composant un chantier situé aux Brotteaux, cours Vauban; 3^o et des matériaux composant une maison située aux Brotteaux, avenue de Saxe.

Le jour précédent quatorze octobre, à neuf heures du matin, par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères de planches de sapin et de chêne, plateaux de chêne et noyer, établis, échelles d'engin avec leurs cordes, tables, et autres bois. Ces derniers objets seront vendus dans le chantier aux Brotteaux, cours Vauban.

Cette vente aura lieu à la requête d'Agathe Delique, veuve de Jean Berthelet, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, en date du dix-neuf septembre mil huit cent trente-cinq.

ANNONCES DIVERSES.

(1399) A VENDRE pour cause de départ. — Fonds de confiseur dans un des plus beaux quartiers de la ville. S'adresser chez M. Coquard, place St-Nizier, n^o 7.

(1353 6) A VENDRE. — Un fonds de café construit à neuf et très achalandé, situé place des Jacobins. S'adresser au bureau du journal.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

L'objet des assurances sur la vie est de garantir des moyens d'existence aux veuves et aux orphelins, des augmentations de revenu aux rentiers; d'assurer, en cas de mort d'un débiteur, le recouvrement d'une créance.

La Compagnie existe depuis 1819. — Deux fois par an, elle expose à ses actionnaires et à ses assurés l'état de sa situation et de ses progrès. Ses opérations sont garanties par les biens meubles et immeubles qu'elle possède.

Le taux des rentes viagères est fixé selon l'âge; il est de 7 fr. 75 c. à 50 ans; — de 8 fr. 80 c. à 52 ans; — de 9 fr. 10 c. à 57 ans; — de 10 fr. 20 c. à 61 ans; — de 11 fr. 35 c. à 64 ans; — de 12 fr. 4 c. à 66 ans; de 13 fr. à 70 ans.

Les arrérages sont payés sans certificat de vie, et à jour fixe. Les bureaux de la compagnie sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve-de-la-Préfecture, n. 1. (1357 3)

(1398) Le sieur Malin, ancien maréchal-des-logis-chef de hussards, grande allée des Brotteaux, maison du tir au pistolet de Luzier, loue des chevaux pour voyage, promenade, et donne des leçons d'équitation; il a dans ce moment de très jolis chevaux pour la promenade et pour la voiture. Il prend des abonnements pour la promenade.

ROYAL STNIEFFORTH, CIRAGE IMPERMÉABLE DE LONDRES, Seul et unique Conservateur de la Chaussure et des Harnais.

Ce cirage est le plus beau, le plus commode et le plus économique qui ait jamais été connu; une seule pose dure au moins cinq à six jours.

Il est renfermé en flacons du prix de 90 centimes. Il se trouve chez les principaux débitants de tabac et quincaillers de la ville. (1275 8)

LARRA, marchand de comestibles, rue de la Préfecture, n^o 2, près le quai de la Saône, prévient MM. les amateurs qu'à dater de ce jour on trouve chez lui des HUITRES FRAICHES à 60 cent. la douzaine. Fait des envois en province. (1369 5)

ENGRAIS CRUORIQUE.

De nombreuses expériences ont constaté l'efficacité de cet engrais, qui a fourni une végétation beaucoup plus vigoureuse que les fumiers ordinaires, avec une très grande économie. On doit le recommander en ce moment pour les semis de céréales; surtout pour les champs dans lesquels on doit créer des prairies artificielles. Sa lente décomposition favorise bien leur développement. Les blés sont mieux nourris et moins infestés de mauvaises herbes que font naître les fumiers ordinaires.

S'adresser à l'établissement, où l'on distribue des prospectus, à Lyon, chez M. Hector Charbonneau, chemin de la Part-Dieu, aux Charpenues (Brotteaux). (1397)

PHARMACIE COLBERT.

L'essence de Salsepareille de la pharmacie Colbert, à Paris, la seule véritable et qui jouisse d'une juste célébrité, se trouve à Lyon, chez M. Aguetant, pharmacien, place de la Préfecture, n. 13. C'est, sans contredit, le dépuratif végétal le plus efficace des maladies secrètes, des dartres, rhumatismes, gouttes, fleurs blanches, démangeaisons, taches à la peau. Cinq fr. le flacon. Prospectus en quatre langues.

Au même dépôt, les pilules stomachiques préparées par la pharmacie Colbert, les seules vraiment autorisées, contre la constipation, les vents, la migraine, la bile et les glaires. 3 fr. la boîte avec la notice médicale. (1400)

GUÉRISON DU BÉGALEMENT

ET DE

TOUS LES AUTRES VICÉS DE PRONONCIATION.

Par une méthode prompt, sûre et facile qui ne comporte ni remèdes, ni opérations, et qui ne ressemble en rien aux méthodes défectueuses et impuissantes qui l'ont précédée, M. Collin-Cresp guérit le bégaiement le plus opiniâtre en moins de trois semaines, ainsi que tous les autres vicés de prononciation.

Les succès éclatants qu'il a obtenus à Paris, et notamment ceux qu'il obtient journellement à Lyon depuis près de trois ans qu'il y est fixé, attestent de l'excellence de ses moyens curatifs.

M. Collin-Cresp demeure place Bellecour, façade de Saône, n^o 5, au rez-de-chaussée, la première porte à droite en entrant. (1363 4)

TRAITEMENT VÉGÉTAL.

Par le SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, de QUET, pharmacien, à Lyon.

Les maladies secrètes, récentes et anciennes, les gonorrhées, les dartres, la gale, en un mot, toutes les maladies de la peau et du sang sont guéries radicalement par ce dépuratif qui est approuvé, et dont on peut faire usage avec toute sécurité.

Il se vend à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n^o 31, entrée particulière par la grande rue Pizay, n^o 24, à Lyon.

(Dépôts dans toutes les villes de France et les principales de l'étranger.) (593 25)

Maladies Secrètes et de la peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaire, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épiciers, Grande-Rue, n^o 143.

A Dijon chez Borsary, chirurgien dentiste, rue Vauban, n^o 15.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, grande rue de Rome.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Gray, chez Gourdan, père, épiciers.

A Genève, chez M. Burkel droguiste.

A Vienne, chez Muret fils, épiciers, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.

A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.

A St-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon, n^o 78.

A Avignon, chez Guibert, pharmacien.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Chalons-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.

A Metz, chez Desroches, droguiste.

A la Côte-St-André, chez Roland, confiseur, près la Halle.

Ainsi que dans les principales villes de France.

Syphilis

ET

Maladies Cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF

de Séné,

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n^o 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que : BUBONS, ULCÈRES rongeurs, VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENTS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALES, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ERUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc. etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitements infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels. Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quart de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France. On fait des envois. (Affranchir.) (1256 12)

MALADES DE POITRINE.

(1210 8) Le Sirop pectoral de Velar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n^o 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS :

Vienne, Muret fils, épiciers, rue Marchande.

Givors, Clémenceau, quincaillier.

Grenoble, Dechenaux, père, quincaillier, Grande-Rue.

Saint-Etienne, Millet-Dubreuil, épiciers-droguistes, place de l'Hôtel-de-Ville, n^o 39.

Roanne, Amelot, confiseur.

Montbrison, Gontard, pharmacien.

Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n^o 89.

Châlons-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.

Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

Tournus, Dupont, père, épiciers.

Besançon, Ant. Jourdain, épiciers, Grande-Rue, n^o 143.

St-Chamond, Sagmol-Peyre, quincaillier et faïencier Grande Rue, n^o 99.

A St-Chamond, chez M. Sagniol.

THÉÂTRE DES BEAUTÉS ET MERVEILLES DE LA NATURE.

La Salle est au Caveau du passage de l'Argue, escalier E. ON COMMENCERA A 7 HEURES DU SOIR.

On voit à ce théâtre, depuis quinze jours, un jeune enfant âgé de six ans. Cet être extraordinaire fait des tours très surprenants; il escamote divers objets d'une grosseur vraiment étonnante, vu qu'il a des mains qui sont tout au plus grandes comme une pièce de cinq francs. Ce petit marmot promet une belle carrière en ce genre de travail; il possède le tou, la grâce qu'exigent ces exercices.

Ce spectacle a lieu les dimanches, lundis et jeudis, affiché ou non affiché.

On est prié de voir l'affiche.

RHUMES

Le Sirop pectoral de mou-de-veau, préparé par QUET pharmacien, guérit promptement les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, asthmes, enrouements, maux de gorge en un mot, toutes les irritations de la poitrine.

Il se vend avec une instruction à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n^o 31, à Lyon. (600 S)

Spectacles du Samedi 11 octobre.

GRAND-THÉÂTRE.

Relâche.—Demain dimanche, Robert-le-Diable, opéra.

GYMNASÉ LYONNAIS.

Pourquoi, vaud.—Malvina, vaud.—Estelle, vaud.—Capitaine Roland, vaud.

BOURSE DE PARIS du 8 octobre.

Le marché a été aujourd'hui très calme et presque sans affaires. Les fonds espagnols sont un peu baissés, quoiqu'il n'ait circulé aucune nouvelle d'Espagne.

Cinq pour cent,	108f 30	108f 35	108f 30	108f 35
— fin courant,	108f 40	108f 50	108f 40	108f 40
Quatre pour cent,	98f 60	70		
Trois pour cent,	81f 65	81f 70	81f 65	81f 70
— fin courant,	81f 75	81f 85	81f 75	81f 80
Rentes de Naples,	99f	99f 10	99f	99f 10
— fin courant,	99f 15	99f 20	98f 15	99f 20
Rentes perpétuel.,	32	31 5/8		
Emprunt cortés,	32	31 4		
Act. de la banque,	2125	2130		
Quatre canaux,	1215			
Caisse hypothec.,	690			
Emprunt d'Haïti,	"			



V. PENICAUD, Rédacteur, l'un des Gérans.